

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Paris :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

19 Novembre 1874.

DISCOURS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le conseil supérieur de l'instruction publique s'est réuni lundi pour l'ouverture de sa session, sous la présidence de M. de Cumont, ministre de l'instruction publique et des cultes, qui a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« Au début de cette session, il m'a semblé qu'il serait intéressant pour le conseil, utile assurément pour le public, de vous présenter, dans un tableau d'ensemble, les résultats obtenus, les succès réalisés, de vous indiquer en même temps certaines réformes dont vous serez juges et qui me paraissent avoir leur importance.

« Ce sera pour nous un moyen de nous reconnaître au milieu des objets si divers soumis à votre examen, et de nous rendre compte de ce qui reste à faire en voyant ce que nous avons déjà fait.

« Si vous le voulez bien, nous commencerons par l'enseignement supérieur, et nous parlerons d'abord de l'état de nos facultés. Vous le savez, messieurs, nos facultés, le plus grand nombre du moins, ont beaucoup souffert jusqu'à présent du défaut d'espace et de l'insuffisance parfois absolue des aménagements, des collections, des livres, des instruments indispensables aux travaux personnels des professeurs et aux démonstrations des cours. Vous serez heureux d'apprendre que, sous ce rapport, nous sommes dans une voie de progrès réels et d'améliorations sérieuses : ainsi, cette année même, la ville de Bordeaux a fait remise à l'Etat des nouveaux bâtiments de la faculté de droit créée il y a deux ans et qui compte déjà cinq cents élèves.

« La ville de Grenoble, avec le concours de l'administration, se dispose à transférer ses facultés dans un édifice dont les frais de construction sont évalués à 700,000 fr.

« La ville de Rennes, assurée également de notre concours par un premier versement de 12,000 fr., doit, à bref délai, compléter les installations de sa faculté des sciences.

« A Poitiers, à Dijon, à Caen et à Lille, des devis sont préparés pour commencer en 1875 des travaux d'appropriation qui donneront à la médecine, au droit, aux sciences et aux lettres les facilités d'études qu'elles réclamaient.

« Nancy, qui achève sa faculté de médecine et son école supérieure de pharmacie, vient de recevoir de mon ministère une nouvelle allocation de 30,000 fr. »

M. de Cumont donne ensuite quelques détails sur les résultats de l'enquête pour apprécier les améliorations nécessaires et les besoins urgents.

En 1874, les allocations réparties se sont élevées à 220,000 fr.

Le ministre continue ainsi :

« Dans votre dernière session, vous avez arrêté un plan d'études pour les lycées et collèges qui, depuis la rentrée des classes, est appliqué dans tous nos établissements. J'ai fait adresser, dès le mois d'août, une circulaire explicative à MM. les recteurs des académies, circulaire qui s'inspire des observations et des prescriptions de votre haute assemblée, et qui assure l'exécution exacte et fidèle des nouveaux programmes. Toutefois, je dois soumettre au conseil une modification qu'il serait nécessaire d'introduire dans les programmes de physique pour les classes de mathématiques spéciales, afin d'établir une concordance entre eux et les programmes récemment adoptés par le ministre de la guerre pour l'admission à l'Ecole polytechnique ; des propositions vous seront soumises dans ce but.

« Dès à présent, on peut constater l'empressement des élèves de nos lycées à se présenter, à l'issue de la rhétorique, aux

épreuves de la première partie du baccalauréat ès-lettres. Ainsi, dans la session d'août, pour la seule Académie de Paris, 456 candidats se sont présentés, et 247 ont réussi. J'ajoute que, dès aujourd'hui, la première expérience faite du nouveau système d'examen répond à vos espérances et confirme vos prévisions, car, dans la plupart des facultés, les notes des candidats à la première épreuve sont supérieures aux moyennes précédemment obtenues.

« En rendant hommage à ce zèle, à cet élan studieux de la jeunesse, il faut aussi en reporter l'honneur au dévouement des maîtres, dont les efforts tendent sans cesse à élever le niveau de l'enseignement.

« Nous voyons par exemple que l'agrégation, couronnement de tous les grades, est de plus en plus recherchée par les professeurs de tout ordre de nos lycées et de nos collèges. En 1873, 462 candidats avaient été admis aux épreuves écrites ; en 1874, nous trouvons 522 candidats, c'est-à-dire 60 de plus que l'année précédente. On ne saurait trop encourager les hommes qui, sans négliger les devoirs de leur profession, consacrent à une préparation longue et difficile le peu qui leur reste de loisirs. Je suis donc heureux de rappeler que l'Assemblée nationale, associant aux vues de l'administration, a voté l'année dernière, au budget de 1874, une somme importante destinée à élever de 500 fr. le traitement des professeurs agrégés en activité et à assurer pendant deux ans une indemnité de 300 fr. aux chargés de cours déclarés admissibles et ayant subi sans succès l'épreuve orale.

« Le conseil supérieur sera appelé dans cette session à doter de programmes particuliers l'Ecole normale d'enseignement secondaire spécial de Cluny. Ces programmes, élaborés par une commission que préside notre éminent collègue M. Dumas, ont pour but de faire disparaître les inconvénients qui résulteraient de l'absence de règles fixes et d'unité dans la direction. Les programmes de l'enseignement spécial des lycées et collèges devront également être révisés. Il sera nécessaire de les ramener à des proportions

plus modestes et de les mettre à la portée des élèves, qui, en grande majorité, sortent des classes primaires. Le vœu en a été maintes fois exprimé par les recteurs et par les conseils académiques. Ce travail important sera soumis au conseil dans une de ses plus prochaines sessions.

« Après l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire, nous passons à l'enseignement primaire, et là aussi nous trouverons dans les progrès accomplis de légitimes sujets de satisfaction. Une étude importante, très-suivie dans les pays qui nous avoisinent, trop négligée chez nous, a pris depuis quelque temps, dans nos écoles normales, un développement dont on ne saurait trop se féliciter. Grâce à l'initiative d'un certain nombre d'instituteurs primaires et de maîtres adjoints des écoles normales, la géographie locale est l'objet, dans un certain nombre de départements déjà, de soins tout particuliers et a donné lieu à des publications, modestes sans doute, mais dont le caractère d'utilité pratique ne saurait échapper à personne.

« Dans plusieurs localités, on trouve les cartes de la commune, du canton, et l'on peut voir sur les murs de quelques-unes de nos écoles normales des cartes de grandes dimensions peintes à fresques par les élèves-maîtres sous la direction d'un maître-adjoint. Mon ministère a encouragé les éditeurs, autant qu'il a dépendu de lui, et quelques-uns d'entre eux ont publié de nouvelles cartes qui, acceptées par la commission centrale de géographie, sont aujourd'hui répandues dans les écoles normales. J'ai accordé aussi des subventions aux départements du Cantal, de la Corrèze, du Doubs, de la Haute-Loire, de la Sarthe et du Tarn, pour la confection de cartes départementales ; et je me propose d'en accorder également aux départements de la Loire et de l'Oise pour des cartes qui sont actuellement en cours d'exécution.

« J'ajoute enfin que, grâce au crédit qui nous est alloué depuis 1872, nous avons pu distribuer 50,845 cartes ou globes à 10,169 écoles. Ces chiffres sont le témoignage ma-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

Gauthier le Brosseur.

C'était sous le premier Empire. Parmi les recrues extraites de Bretagne, était un petit homme trapu, à l'encolure de taureau, au front large comme lui, aux cheveux roux et à la bouche démesurée, distrait, maladroit, ne faisant rien de bien. A l'exercice, il abattait régulièrement son arme sur la tête de son chef de file, ou la reposait brutalement sur le pied de son voisin ; c'était à qui s'éloignerait de ce malencontreux personnage, dont la gaucherie et la naïveté étaient passées en proverbe dans le régiment : aussi que de représailles !... Paraissait-il dans l'un des corridors de la caserne : « Gauthier, lui criait impérieusement l'homme de corvée, prends mon batai !... » Et Gauthier balayait. Une gamelle était-elle renversée

dans le trajet du quartier au poste de service, c'était toujours celle de Gauthier ; car il était hors la loi, le malheureux...

Un jour, et ce jour fit époque dans sa vie de soldat, de retour de la manœuvre avec son appétit quotidien, Gauthier, parvenu des premiers dans la chambrée, arrive sa gamelle intacte cette fois ; ses regards sont fascinés par les mille yeux éblouissants d'un bouillon délectable, consommé que les sucs nutritifs de trente livres de viande, première qualité, jarret compris, ont animalisé : un objet qui surnage attire son attention ; il le saisit, le soulève et reste médusé !... C'était, le dirai-je ?... un soulier d'enfant avec porte et agrafe !... Impossible de donner une idée de ce roulement de cris, d'éclats de rire à se tordre !...

En effet, Gauthier, rendu plus stupide encore par la surprise, Gauthier, immobile, égoûtant le corps étranger, était délirant, même pour le lieutenant, dont la présence vint heureusement comprimer l'explosion discordante de cette grossière hilarité :

— Quelle pitoyable plaisanterie, s'écrie-

l-il en promenant un regard sévère sur l'assemblée !...

— Bah ! mon lieutenant, s'empressa de répliquer Gauthier pour conjurer l'orage : ce n'est pas que ce soit sale, un soulier d'enfant, mais ça tient de la place !...

Désarmé par une naïveté exprimée avec tant de bonhomie, notre officier ne pensant plus à sévir, fit rapporter à Gauthier une seconde gamelle qui le consola et mit pour la première fois les rieurs de son côté ; puis, voyant avec un sentiment de pitié l'espèce de dégradation dans laquelle ce malheureux était tombé par suite des mauvais traitements de ses camarades, il fit choix de lui pour son soldat ; dès lors, Gauthier, baptisé du titre de Brosseur, devint presque un objet de respect, car la flatterie, échappée sans doute de la boîte de Pandore avec les maux qui affligent notre humanité, après avoir débordé dans les salons dorés, furtive et rampante, s'était glissée au sein des casernes.

Voici la partie dramatique de ce récit ; suivons maintenant Gauthier en Portugal : voyons le soldat des camps, insensible à la

gloire, se battant machinalement, sans élan, véritable muraille de chair scellée au sol, et continuant encore à égayer ses camarades par ses simplicités ; maraudeur, il n'eût certes pas laissé à un autre le mérite suffisamment grotesque d'avoir rapporté le premier à la cantine du bivouac un serin dans une cage ; mais il fut mort, l'honnête Gauthier, plutôt que de toucher au bien d'autrui.

Le Jean-Jean devient sapeur, grognard et carottier à son tour ; la nature de Gauthier ne pouvait s'altérer... et le temps s'écoulait ; et à la suite d'une campagne dont l'histoire a enregistré les savantes opérations, les deux armées étaient encore en présence !... hélas ! avec des chances de succès bien différentes : l'une décimée, réduite à ses propres forces, et l'autre, déjà supérieure en nombre, se recrutant chaque jour des contingents fournis par l'Angleterre. Mais l'intelligence du soldat français, sa valeur, son énergie, avaient su prouver que la victoire n'était pas toujours aux gros bataillons. On pouvait donc espérer encore !...

nifeste de l'heureux et rapide développement que les études géographiques prennent dans notre enseignement primaire.

» Un enseignement bien utile aussi, celui de l'agriculture et de l'horticulture, n'a pas encore donné jusqu'ici les résultats que l'on en pouvait attendre. Nous manquons de professeurs spéciaux.

» Dans la plupart des écoles normales, le cours d'agriculture est confié à un maître adjoint dont les études premières, les études pratiques surtout, ont été fort incomplètes à cet égard.

» Mon honorable prédécesseur M. de Fourtou, préoccupé de cette situation, nomma, le 18 janvier 1874, une commission chargée de l'examen de toutes les questions relatives à l'enseignement agricole et horticole dans les écoles primaires rurales et dans les écoles normales.

» Cette commission ne s'est réunie, pour la première fois que le 7 juillet dernier et a émis les vœux suivants :

1° Qu'à l'avenir, les notions élémentaires d'agriculture soient déclarées obligatoires pour l'obtention d'un brevet simple d'instituteur primaire;

2° Que, pour assurer dans un avenir prochain l'enseignement agricole des écoles normales, on décide en principe la création de professeurs d'agriculture départementaux dont le traitement serait à la charge des ministères de l'agriculture et de l'instruction publique;

3° Que l'initiative et le concours pécuniaire du Conseil général du département soient obligatoires toutes les fois que le professeur départemental d'agriculture devra faire des cours ou des conférences agricoles en dehors de l'école normale.

» Je me suis associé à ces vœux et, le 17 octobre dernier, par une circulaire adressée à MM. les préfets, je les ai invités à solliciter le concours des conseils généraux. Plusieurs de ces assemblées ont déjà voté des fonds pour rétribuer les conférences qui seront faites par nos professeurs d'agriculture. Mais la session des conseils généraux est à peine close; il s'écoulera donc un certain temps avant que nous ayons les réponses de tous les préfets.

» Quant à présent, la situation, au point de vue de l'enseignement agricole et horticole, est celle-ci : 27,957 écoles possèdent un jardin, tandis qu'en 1867, il n'y en avait que 26,220 sur 41,494 écoles.

» Le recrutement des élèves de nos écoles normales a présenté, pendant ces dernières années, de sérieuses difficultés qui ont justement préoccupé l'Assemblée nationale. Nous croyons qu'à l'avenir il sera plus facile; l'augmentation des retraites, portées à 500 fr. à partir du 1^{er} janvier 1874, et le projet de loi soumis à l'Assemblée pour l'élévation du traitement des instituteurs, semblent déjà avoir produit d'heureux résultats. Le nombre des candidats a été plus grand cette année. La direction de l'enseignement primaire a préparé tous les documents pouvant faciliter la discussion d'un projet de loi au vote duquel nous attachons tous la plus grande importance.

» Le nombre de nos écoles primaires s'est

notablement augmenté, bien que les crédits dont nous disposons ne nous aient pas permis de donner satisfaction à bien des demandes légitimes. Il nous a fallu d'abord restaurer ou relever de leurs ruines beaucoup d'écoles, avant de songer à des créations nouvelles.

» Sous le rapport de la bonne tenue des écoles primaires, nous avons, dans les délégations cantonales, les garanties les plus sérieuses d'une surveillance active et efficace. Reconstituées à peu près partout, ces délégations prêtent un précieux concours à l'administration supérieure et exercent la meilleure influence sur les instituteurs et leurs élèves.

» Ainsi, messieurs, de ce coup d'œil rapide jeté sur les trois ordres d'enseignement, objet de nos soins assidus et de votre sollicitude, il résulte que non-seulement la situation générale est bonne, mais qu'elle progresse d'une manière sensible et ne cesse de s'améliorer. C'est pour vous, c'est pour moi un encouragement et une récompense : un encouragement à multiplier nos communs efforts pour faire mieux encore en nous proposant d'atteindre un but toujours de plus en plus élevé; une récompense aussi, la plus douce des récompenses que puissent souhaiter des hommes chargés d'une aussi grande mission, et animés, j'ose le dire, de la passion du bien.

Chronique générale.

Le programme politique développé par M. Emile de Girardin dans la France ne produit pas grande impression et a peu de chance de réussir. Nous sommes arrivés à l'un de ces moments où les demi-mesures, les expédients destinés à prolonger le provisoire, ne peuvent plus convenir à l'état des esprits. On veut une solution; or, M. Emile de Girardin, dans son programme en neuf articles, recule toute solution au mois de novembre 1880, pour plonger la France dans une série interminable de scrutins. Il n'y a dans le plan de M. Emile de Girardin qu'une seule chose de praticable, c'est l'abandon des projets de lois constitutionnelles. Quant à prolonger les pouvoirs de l'Assemblée actuelle jusqu'à la fin du Septennat, personne ne prend cette idée au sérieux.

Si les lois constitutionnelles sont ou abandonnées ou rejetées, alors il reste le pouvoir confié au maréchal de Mac-Mahon pour six années encore à courir, mais il n'y a plus de Septennat, et par conséquent il y a place pour prendre une résolution sur le principe d'un gouvernement définitif. Or, le maréchal a été élu précisément contre la République. S'il ne peut pas faire le Septennat, il n'y a plus de choix à faire, le maréchal doit se prononcer pour la monarchie. On nous répond qu'elle ne trouvera pas de majorité dans la Chambre; la responsabilité de ce rejet retombera sur la Chambre et le gouvernement aura fait noblement son devoir.

On lit dans l'Echo de l'Ardèche :

Vous avez remarqué le vœu adopté par 20 radi-

caux du conseil général de la Seine en faveur d'une amnistie qui serait appliquée aux communards. Ce vœu n'est que le prélude d'un rétablissement de la Commune, si cette amnistie pouvait être votée par la Chambre. Mais si le gouvernement passe du côté de la gauche, l'amnistie, avant peu de temps, nous ramènera tous les communards et nous reverrons le règne du pétrole.

A propos du radicalisme qui menace d'envahir un grand nombre de conseils municipaux, notre confrère M. Roux fait dans la Gazette du Midi les réflexions suivantes :

« A l'approche de cette crise sociale, les succès momentanés du radicalisme nous préoccupent peu, et, sans y être indifférents, nous en sommes facilement consolés par la conviction qu'ils ne seront pas sans contre-poids et n'exerceront pas toute leur action malfaisante.

» Que le maréchal, les préfets, les maires et l'armée restent donc à leurs postes d'honneur et de combat. Tout est menacé, mais rien n'est perdu. Avec de bons chefs, l'union des honnêtes gens se reconstituera et pourra désormais s'abriter sous un principe d'unité et de force. La France n'est pas faite pour rester à la merci des incapables et des violents.

On accusait les radicaux de se préoccuper exclusivement du républicanisme de leurs candidats, et de ne pas se soucier autrement du mérite de ces candidats. C'est une calomnie, car on lit dans le Siècle, à propos des conseillers municipaux :

« Ce mandataire doit réunir plusieurs qualités. Premièrement, il faut qu'il soit pour la République définitive et prochaine. Secondement, il faut qu'il soit capable.

Les radicaux n'excluent donc pas les candidats capables, pourvu qu'ils soient d'abord républicains; ce n'est pas leur faute si, par suite de la pénurie du parti radical en fait d'hommes capables, on voit des conseils municipaux si étrangement composés. Ils auraient volontiers nommé des conseillers municipaux à la fois républicains et capables, s'ils en avaient trouvé.

On signale de différentes localités que les séances des conseils de révision pour l'armée territoriale n'ont pu avoir lieu à jour fixe par la faute des conseillers généraux radicaux, qui ont refusé, comme obéissant partout à un mot d'ordre, de répondre à l'appel des préfets.

LA FÊTE DE SAINT MARTIN A TOURS.

Tours, 15 novembre.

La fête de saint Martin touche à son déclin à l'heure où je prends la plume pour vous en redire les splendeurs et les émotions; mais je vous l'avouerai tout d'abord, je me sens plus que jamais impuissant et je renonce même à vous donner une idée de cette importante manifestation catholique et française. On ne décrit pas ces choses, on les sent, on les goûte et l'on voudrait en garder pour soi les vivifiants souvenirs afin de les

savourer dans le silence du cœur et de la prière. J'essayerai néanmoins de vous exprimer quelques traits de cette fête incomparable.

Le matin, la messe pontificale a été célébrée à la métropole par S. Em. M^{gr} le cardinal-archevêque de Paris, en présence de NN. SS. les évêques de Basile, de Vannes et d'Evreux, et au milieu d'une assistance nombreuse et fervente.

Après l'Evangile, M. l'abbé Pergeline est monté en chaire et il nous a dit les gloires de saint Martin : elles sont si nombreuses et si éclatantes que l'orateur n'avait que l'émotion, il a développé, avec un charme réel, ces paroles de la liturgie sacrée, à l'office de saint Martin : *O virum ineffabilem, qui nec mori timuit, nec vivere recusavit. C'était aussi comme le résumé de toute sa retraite; cet homme qui ne craint pas de mourir, c'est Martin, homme de caractère et de conscience, ennemi de l'erreur, fidèle à tous ses devoirs, et dont le cœur obéissait à des amours indomptables. Il n'y a que les hommes de cette trempe qui ne craignent pas la mort, et où sont-ils aujourd'hui ? En dehors des évêques, des religieuses, des missionnaires et de quelques rares exceptions, où sont ceux aujourd'hui qui ont l'ambition d'apprendre à mourir ? Si savoir mourir est une grande chose, il est encore plus beau de savoir vivre. Suit alors une définition de la vie chrétienne qui n'était autre qu'une admirable exposition de la vie de saint Martin comme soldat, comme moine, comme évêque. Je ne veux même pas essayer d'analyser ce beau discours plein de pensées élevées, de leçons utiles et opportunes. Nous eussions mieux aimé reproduire ces belles pages, mais nous n'avons pu vaincre la modestie de l'orateur.*

La procession au tombeau de saint Martin a eu lieu à une heure et demie, et ce fut le moment le plus solennel, le plus imposant et le plus émouvant de la journée. Imaginez une procession dont les longues lignes d'hommes et de femmes, rangés sur quatre rangs, formaient une longueur d'environ deux kilomètres; plus de quatre-vingts bannières éclatantes d'or, de velours et de soie, parmi lesquelles les spectateurs saluaient les bannières de Metz et de Strasbourg portées et suivies par les enfants de l'Alsace et de la Lorraine, et une autre envoyée par Notre-Dame-de-Lourdes; toutes les congrégations religieuses aux costumes modestes et variés; plus de cinq cents hommes, groupés au milieu de la procession, portant les bannières offertes à saint Martin et chantant d'une voix forte et vibrante d'émotion : *Pitié, mon Dieu ! ou le refrain d'un cantique à saint Martin, dont la musique majestueuse et suppliante remplissait les cœurs d'émotion et les yeux de larmes :*

O saint Pontife ! apôtre de nos pères,
Nous implorons aujourd'hui ton secours;
Reçois nos vœux, accueille nos prières,
Sauve la France et garde-la toujours !

Des pèlerins de Paris, d'Orléans, de Blois, de Vendôme, de Romorantin, de Beaugency, de Limoges, de Lorient, de Poitiers, du

Soudain, au bruit des tambours, aux sons éclatants des trompettes que de majestueuses détonations harmonisaient encore, les masses se sont ébranlées. A l'attaque d'une position défendue par un ravin, la compagnie de Gauthier est repoussée; la fumée, le désordre ne permettent pas à ce dernier de s'apercevoir, dans le premier moment, de l'absence de son officier; il le cherche... plus de doute, blessé ou mort, il est resté dans l'escarpement : en deux bonds et bravant le feu de l'ennemi, Gauthier est auprès de lui, le dégage et l'emporte en lui faisant un rempart de son corps !... Quel réveil pour notre officier qui se trouve à l'ambulance dans les bras de son soldat; ses souvenirs sont confus, cependant il a été sauvé ! par qui ? Gauthier seul est auprès de lui, et il n'est pas homme à vanter son action !... mais ses regards rayonnants de joie l'eurent bientôt révélé...

— Tu es mon sauveur, s'écrie le blessé, je te dois la vie !

Et Gauthier, l'œil humide pour la première fois peut-être, agenouillé auprès du

lit de paille de son officier, se taisait; car il ne savait pas mentir.

— Homme généreux, je rendrai compte de ton dévouement, tu seras décoré !

— En serai-je moins un imbécile, comme disent les camarades qui ont plus d'esprit que moi ?... Non, non, laissez votre pauvre soldat vous presser la main, cela lui vaudra mieux; car vous êtes bon, vous avez eu pitié de lui, et il n'est pas encore quitte envers vous !

Durant trois semaines d'une lente convalescence, Gauthier ne le quitta pas. Que lui importait le sort de l'armée ? toute la terre était résumée dans la personne de celui qui seul lui avait tendu une main secourable, de celui qui avait donné l'essor à ses sublimes facultés.

Tout-à-coup une sombre rumeur, des bruits sinistres circulent de toutes parts; on place à la hâte les blessés sur des chariots; on se presse, on s'agite. Gauthier voit les angoisses de son lieutenant, que l'incertitude où l'on est du sort de l'armée semble augmenter encore. Il le quitte, vole dans la

plaine, rejoint son régiment, qui, dans cet instant décisif, défendait un pont, dernière ressource, sur lequel déjà l'ennemi victorieux s'avancait en colonne serrée. Mais tout a été prévu : au signal donné, les mineurs se sont éloignés avec rapidité... Déception ! un projectile a dérangé la mèche... Les secondes se succèdent... les minutes... rien, rien que l'ennemi qui approche. L'armée est perdue ! s'écrie-t-on de toutes parts; Gauthier l'entend.

— Perdue !... Et mon lieutenant donc ?

— Perdu comme les autres...

— Mon lieutenant !... Mais il est blessé !

— Tant pis ! car il faudra jouer des jambes.

— Ah !... que faire pour sauver mon lieutenant ?

— Que faire ? parbleu ! mettre le feu à la mine ! comme qui dirait à une pipe... suffit !... pas de presse !...

— Comment ! je sauverais mon lieutenant ? Ah ! du feu ! du feu ! s'écriait Gauthier dans son transport.

— Et ton fusil donc ! imbécile !

— Tu as raison, l'ami... Adieu, va saluer le lieutenant; dis-lui que l'imbécile Gauthier saura le préserver de l'ennemi; adieu, vous autres... adieu, ma...

Ma mère, sans doute avait murmuré le pauvre Gauthier; car on n'entendit plus ses dernières paroles; et chacun, stupéfait, se croyant sous l'influence d'un songe, le suivait encore des yeux, qu'il avait disparu.

Soudain l'air est ébranlé, une explosion épouvantable se fait entendre; hommes et chevaux volent confondus et retombent éparés dans la rivière; l'ennemi culbuté regagne en désordre l'autre rive, laissant désormais l'armée française opérer sa retraite... l'armée française, qu'un seul homme vient de sauver. Puis, vers le soir de cette journée, l'horizon éclairé par les derniers feux des avant-postes, un régiment entier défilait triste et silencieux devant le corps mutilé d'un brave : c'était celui de Gauthier le blessé, dont les vieux soldats ne prononcèrent plus le nom qu'avec des larmes d'attendrissement et en se signant avec respect.

A. H.

Mans, d'Autun, de Nevers, de Séz, etc., s'étaient mis dans nos rangs et entouraient nos bannières; la musique du 66^e de ligne; les paroisses de la ville; un clergé nombreux; les reliques de saint Martin portées par douze diacres en dalmatiques d'or, puis NN. SS. les évêques: tel était l'ensemble de la procession. Imaginez maintenant ce cortège se déroulant à travers une foule compacte et sympathique qui remplissait les trottoirs de la rue, les fenêtres de toutes les maisons et des places, et qui s'inclinaient pieusement sous la main bénissante des évêques. Le commandant de la place, le général de Grammont, avait envoyé une nombreuse escorte; mais la foule se rangeait d'elle-même et pas le moindre désordre, pas la moindre manifestation hostile ne se sont manifestés dans cette agglomération qui dépassait certainement le chiffre de cinquante mille personnes.

La procession entière traversa la chapelle provisoire en passant devant le tombeau de saint Martin; puis NN. SS. les évêques se rendirent sur l'estrade dressée au pied de la tour Charlemagne et préparée pour les recevoir. Les reliques de saint Martin y furent placées. S. Em. le cardinal archevêque de Paris les encensa, récita l'oraison en l'honneur du saint, et NN. SS. les évêques donnèrent solennellement leur bénédiction, au milieu du silence le plus remarquable de cette foule immense qui avait envahi les trois rues adjacentes.

Immédiatement après, l'invocation *Sancte Martine, ora pro nobis!* s'échappa par trois fois, de tous les cœurs et de toutes les poitrines. On ne dépeint pas ces scènes émouvantes, pas plus qu'on ne traduit l'accent de ces milliers de voix jetant vers leur Pontife et leur Père une ardente et suppliante prière!

La procession se rendit, dans le même ordre, à la Métropole, où les vêpres furent chantées solennellement par S. Em. le cardinal Guibert.

La présence de Son Eminence a grandement réjoui la ville de Tours, et partout, sur son passage, Elle a pu recueillir des témoignages non équivoques de cette joie dans le pieux empressement du peuple à contempler ses traits vénérés et à recevoir ses bénédictions. Il y a trois ans, dans ce même mois de novembre, nous pleurions aussi sur son départ, et il a pu se convaincre qu'on ne l'a point oublié: les années n'ont point diminué la vivacité de nos sentiments, ni effacé le souvenir de ses bienfaits.

Aujourd'hui lundi, Son Eminence a célébré la messe au tombeau de saint Martin; la chapelle était comble, et plus de 500 personnes ont reçu la sainte communion.

Après la messe, le bien-aimé cardinal prit la parole. « Je n'ai pas eu beaucoup de fêtes dans ma vie, dit-il, et j'étais heureux de venir ici sur l'invitation de votre bon archevêque. C'était fête pour mon cœur de me retrouver au milieu de ce peuple de Touraine; car l'affection que j'ai pour lui ne s'éteindra qu'avec ma vie. J'étais plein de joie à la pensée de venir vers vous, et voilà que je suis venu assister des funérailles. C'est un vrai deuil présider pour moi que la mort de votre bon archevêque; je l'aimais bien et j'étais heureux de savoir et de voir qu'il aimait saint Martin, qu'il faisait mieux que moi... »

La fête d'hier, pleine d'éclat, m'a consolé... Je vous avais laissés bons en partant pour Paris; voici la seconde fois que je reviens et à chaque fois je vous retrouve toujours meilleurs... Tours et la Touraine deviendront un pays de sainteté, et c'est saint Martin que vous honorez si bien qui vous méritera ces grâces...

Maintenant, ajouta Son Eminence, il faut que vous bâtissiez la basilique... cette chapelle est insuffisante. Il faut élever une belle basilique; sans doute elle n'aura pas les dimensions de l'ancienne, ce serait peut-être impossible; mais bâtissez une grande église avec la tour Charlemagne pour clocher...

Je sais bien qu'il y a des voisins, des marchands qui s'effrayent de la suppression de la rue, mais ils ne se rendent pas compte de ce que vous voulez faire, et ils ne comprennent pas que ce quartier deviendra plus fréquenté, que les abords en seront plus faciles, et que leur intérêt matériel devrait au contraire les exciter à hâter l'heure de la construction de la basilique de saint Martin. En dehors des idées nobles, élevées et chrétiennes, ces motifs devraient leur suffire pour faire cesser leur opposition... J'aperçois au milieu de vous des étrangers, ou plutôt des frères, qui viennent de loin prier

avec vous, honorer votre père, il faut bien leur faire une place, il faut une église pour les recevoir.

Son Eminence, en terminant, parla de Paris, de cette ville confiée à sa sollicitude pastorale et où il se fait tant de bien. « Priez pour moi, » telles furent ses dernières paroles, dont nous n'avons pu rendre l'accent plein de finesse, d'affection et d'énergie.

Ainsi se sont terminées nos fêtes solennelles de saint Martin; mais elles continueront dans la modeste chapelle, où 600 pèlerins sont encore arrivés ce matin.

Ces fêtes, ces pèlerinages, hâteront, nous l'espérons, l'heure de la reconstruction de la basilique, notre conseil municipal comprendra enfin que la ville de Tours ne peut se déshonorer plus longtemps en laissant ainsi en ruines la tombe de celui qui fut véritablement son protecteur, son ami et son père. Il répondra au désir de la France catholique entière, et il donnera enfin à l'archevêque la rue nécessaire à la construction de l'édifice.

On ne conçoit même pas comment l'antique basilique a pu être détruite et rester si longtemps dans l'oubli. Il y a là un mystère dont un fait de la vie de saint Martin pourra peut-être nous donner l'explication.

Un jour, le saint se rendait à Milan, dans les premières années de sa conversion, lorsque le démon, lui apparaissant sous une forme humaine, lui dit: « Où vas-tu? »

— Je vais où Dieu m'appelle.
— Retiens bien que sur tous tes pas, dans toutes tes entreprises, tu me rencontreras toujours.

— Le Seigneur est mon secours, répondit le saint, et je ne craindrai rien.

Il semble que le démon avait le pressentiment des coups terribles que lui porterait plus tard le saint évêque. Nous savons que Martin vivant triompha de toutes ses ruses et qu'il demeura toujours vainqueur. Mais l'évêque mort, Satan s'attaqua à son culte, à son sanctuaire, à ses reliques. Plusieurs fois la basilique fut incendiée, ruinée par les Normands, pillée par les huguenots; elle s'est toujours relevée plus vaste et plus riche que par le passé. Dieu ne voulut pas que saint Martin fût vaincu, ni dans sa foi ni dans son culte.

L'esprit du mal est implacable dans ses haines et persévérant dans ses vengeances. Des jours mauvais se levèrent sur la France. C'est alors, selon l'expression de l'Apocalypse, qu'il fut donné à la bête de faire la guerre aux saints et de les vaincre, en un certain sens. Et le démon, à qui Martin avait infligé tant de défaites, exerça contre lui de terribles représailles. Déjà on avait brûlé ses ossements, pillé son trésor; la basilique était encore debout: elle fut rasée.

Mais ses fondations n'ont pu être détruites, elles sont là, enfouies dans la terre, comme un mort qui attend la résurrection. Si les hommes se taisaient, disait Jésus-Christ, ces pierres elles-mêmes parleraient. Les hommes se sont tus; mais ces pierres étaient là, personne ne songeait à les faire disparaître. A quoi bon? saint Martin et son culte gisaient, comme elles, dans l'oubli.

Oui, les pierres parlaient, et les tours gigantesques de l'ancienne basilique encore debout empêchaient le nom de Martin de sortir de la mémoire des hommes, et forçaient leur bouche à répéter ce nom que l'impie avait vainement cherché à couvrir de ridicule.

Perpetuo durent culmina Perpetui! L'édifice de Perpet durera éternellement, avait dit Sidoine Apollinaire, en louant les magnificences de la première basilique de Saint-Martin. Ce poète a prophétisé: il y a quatorze siècles qu'il a prononcé ces paroles, et aujourd'hui, sur les fondations mêmes de la basilique de Saint-Perpet, le tombeau de l'apôtre des Gaules s'élève de nouveau, et demain une riche et magnifique église, bâtie avec l'argent de la France entière, attestera que Dieu ne veut pas que le nom de saint Martin soit effacé de nos gloires. Partout où Jésus-Christ est connu et aimé, Martin a des autels. Cela sera toujours vrai.

Et quo Christi habet nomen Martinus honorem.
L'abbé ROLLAND.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ELECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

La liste suivante vient d'être publiée. On croit qu'il s'en produira une seconde.

Candidats républicains.

Conseillers sortants: MM. Lecoy, Bury, Abellard, Bodin, Terrien, Combié, Jarry, Guédon, Considérant, Voisin, Guérin, Jacob, Coulon, Cholet, Bonneau, Garreau-Moulard, Guérineau, Luard.

Les noms nouveaux ajoutés pour remplir les vides produits par les démissionnaires de l'ancien Conseil sont:

MM.
Rosset, propriétaire.
Gratien aîné, propriétaire.
Deschamps-Simon, nég. à la Croix-Verte.
Poitou, Joseph, propriétaire.
Poitevin, Charles, propriétaire.
Gauron, Alphonse, négociant.
Boret, Victor, négociant.
Sarget, fils aîné, négociant.
Rousteaux, Lucien, négociant.

On nous demande des renseignements sur le décret réglementaire des élections municipales. Ces élections se font, quant à la composition du bureau et au dépouillement du scrutin, dans les mêmes conditions que les autres. Tout électeur a le droit d'assister au vote et de contrôler le dépouillement.

Les collèges et sections sont présidés par les maires, adjoints et conseillers municipaux de la commune; à leur défaut, les présidents sont désignés par le maire parmi les électeurs sachant lire et écrire.

Les assesseurs sont pris parmi les conseillers, et à leur défaut parmi les électeurs présents sachant lire et écrire.

Le bureau doit être composé du président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisi par eux parmi les électeurs.

Trois membres au moins du bureau doivent être présents pendant tout le cours des opérations.

Lundi dernier ont commencé, à Angers, les examens des candidats aux grades d'officiers dans la réserve et dans l'armée territoriale.

Il y a — nous a-t-on dit — 36 grades à donner et 60 candidats. Les plus dignes et les plus capables seront nommés.

M. le ministre de la guerre, vice-président du conseil des ministres, a visité le Prytanée de La Flèche et passé en revue les élèves de l'Ecole. Le général de Cissey s'est montré très-satisfait de la situation de l'établissement et de la tenue des jeunes gens. Il a constaté que l'état sanitaire était excellent. Le ministre de la guerre a dû passer la journée au Lude, chez M. le marquis de Talhouët.

L'AMOUREUX RAVISSEUR.

Une aventure semi-romanesque, semi-comique, vient de se passer dans une commune de nos environs.

Victor B..., jeune campagnard de la classe de 1873, violemment épris des charmes d'une jolie fille de fermier de son voisinage, la demande, il y a quelque temps, en mariage à ses parents. Ceux-ci refusent de la lui accorder, bien qu'il se trouve exempt de droit du service de l'armée active. Notre amoureux est désespéré, anéanti par ce refus. Ses amis, touchés de son désespoir, lui donnent le conseil d'enlever son amante, puisque sans elle il lui est impossible de vivre. Quel trait de lumière! La belle fermière, aussi affligée que son amant, est consultée. Elle consent à partir.

Le jeune paladin n'a plus qu'à faire ses préparatifs et fixer le jour de l'enlèvement.

Mais tout ne réussit pas toujours à souhait dans ce monde. Notre chevalier, en faisant ses dispositions de départ, n'avait pas eu soin d'envelopper son audacieux projet de tout le mystère nécessaire, et la meche fut éventée. Cependant tout semble protéger son entreprise. L'obscurité la plus complète règne dans la campagne; les douze coups de minuit (l'heure du crime et des amoureux) viennent de tinter à l'église voisine; le coursier qui doit emporter la moderne Léonore fait entendre un impatient bruit de pieds, et la jeune amante vient de sauter sur la croupe. Comme un trait, le couple amoureux s'esquive, et le chemin, la route, les côteaux, les ravins sont franchis, et l'espace s'agrandit entre eux et le toit paternel; mais, ô désappointement! ô métamorphose infernale! la jeune fille lui semble prendre des formes athlétiques et masculines... Plus de doute, c'est le frère de sa maîtresse dont il entoure la taille... C'était lui, en effet, qui, ayant eu vent de l'affaire, s'était affublé des habits de sa sœur, et qui, armé d'un fouet, infligea la plus solide correction à notre amoureux ravisseur.

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

Audience du 16 novembre.

AFFAIRE TRAVERS, EMILE: VOL QUALIFIÉ.

Le prévenu, Emile Travers, est né à Blaison le 27 novembre 1846. C'est un grand jeune homme de 27 ans, aux traits fortement accusés, yeux roux, cheveux, barbe et sourcils châtain. Chaisier de son état, il habite le plus souvent Angers; mais n'ayant point de domicile fixe, il court et voyage un peu partout.

De la procédure instruite au tribunal de Saumur, voici les charges qui résultent contre lui:

ACTE D'ACCUSATION.

Le sieur Héry, Victor, en ce moment soldat en résidence en Algérie, possède commune du Thourel une maison ayant accès dans une cour entourée de murs, et dans laquelle se trouvent une boulangerie et la porte d'une cave. Il avait laissé un assez grand nombre d'objets mobiliers dans cette cave, dans la maison et la boulangerie qui étaient fermées à clef et confiées à la surveillance des époux Moreau, ses parents.

Au cours du mois de septembre dernier, ceux-ci s'aperçurent qu'un malfaiteur s'était introduit dans la cour, en avait franchi le mur, et avait ensuite arraché l'un des pitons retenant le cadenas fermant la porte de la cave, dans laquelle il s'était emparé d'une bouteille de vin et d'une bouteille d'eau-de-vie.

Le voleur avait aussi escaladé la fenêtre de la boulangerie, qui n'était pas fermée et dont le contrevent avait pu être facilement ouvert de l'extérieur. Dans cet appartement, il avait d'abord pris différents objets; puis ouvrant, à l'aide d'une fausse clef ou d'un instrument quelconque, un buffet dont la serrure a été retrouvée mêlée, il y avait soustrait divers autres objets mobiliers.

A la fin d'avril 1874, le nommé Travers, Emile, âgé de 27 ans, s'était établi avec sa concubine dans une maison voisine de celle où ce vol a été commis. Il en était parti furtivement à la fin du mois de juin suivant. Les soupçons se portèrent immédiatement sur cet homme qui fut arrêté, et au domicile duquel furent découverts plusieurs objets volés au sieur Héry.

Travers a avoué le crime qui lui est reproché, prétendant toutefois avoir trouvés ouvertes et la porte de la cave et celle du buffet placé dans la boulangerie. Les déclarations des époux Moreau, ainsi que les constatations qui ont été faites, donnent un démenti complet à ces allégations.

L'accusé a de mauvais antécédents. Il a quitté le Thourel sans payer le propriétaire de la chambre louée par lui, emportant en outre plusieurs objets qui lui avaient été prêtés. Il vit en concubinage avec une femme plusieurs fois condamnée, et a subi lui-même en 1867 et 1869 deux condamnations pour vols.

D'autre part, les faits reprochés à Emile Travers sont graves; ils se compliquent d'escalade et d'effraction; ils sont prévus et sévèrement punis par les articles 379, 381, 384, 393, 395, 396, 397 et 398 du code pénal.

Le jury, tenant compte de toutes ces considérations, resta muet sur les circonstances atténuantes, malgré les efforts de M^e Labarthe pour les obtenir à son client.

La Cour, après délibération, condamna Emile Travers à sept années de travaux forcés et dix années de surveillance.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Pour les articles non signés: P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

Lundi 23 novembre 1874.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. EMILE MARCK, premier rôle du théâtre de l'Odéon.

Immense succès.

NOS BONS VILLAGEOIS

Pièce en 5 actes, à grand spectacle, de Victorien Sardou.

M. MARCK remplira le rôle du colonel de Villepreux.

Mise en scène du théâtre d'Angers; figuration complète; musique des sapeurs-pompiers de Bouzy-le-Têt.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. »/».

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement est publié en livraisons à 1 franc. L'ouvrage complet sera terminé, il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 4^e février 1873. Le 93^e fascicule, RUB à SAN, est en vente.

Patte de Velours! tel est le titre gracieux et piquant de la nouvelle valse de JULES KLEIN. Toutes les qualités de l'auteur de *Fraises au Champagne* sont réunies dans cette œuvre mélodieuse, dont le succès est immense à Paris. D'ailleurs, la vogue de l'éminent maître s'augmente chaque jour, et rien n'est plus agréable que de cueillir dans son parler les fleurs aimées : *Pazza d'Amore*, *Lèvres de Feu!* *Cœur de Russie*, valse; *Cœur d'Artichaut!* *Peau de Satin*, polkas, sans oublier une délicieuse mélodie : *Soupir et Baiser*, qui est avec la valse : *Patte de Velours!* le plus grand succès de l'époque.

On reçoit franco les œuvres de Jules Klein, en envoyant pour chacune d'elles 2 fr. 50 c. en timbres-poste (4 fr. 70 c. pour la mélodie), à COLOMBIER, éditeur, 6, rue Vivienne, à PARIS.

LES MÉMOIRES DE
 volumes fort
 librairie

M. GUIZOT, huit beaux volumes in-18, dont la valeur en prime par l'*Univers illustré*. Prix de l'abonnement d'un an, avec les *Mémoires de M. Guizot*: Paris, 33 fr.; départements, 36 fr.; expédition franco. Bureaux, rue Auber, 3, Paris.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie chaque quinzaine les modes les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingeries, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc.; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.
LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie en outre, dans chaque livraison, une belle gravure de mode colorisée; avec les modes colorisées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.
LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES, publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures colorisées, 12 feuilles de patrons et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.
 5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, algèbres, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75 000 cures y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure n° 65.811.
 M. le curé A. Brunellière, d'une *Dyspepsie* de huit ans, et après que les meilleurs médecins ne lui donnaient plus que quelques mois à vivre.

Cure n° 62.476.
 Sainte-Romaine-des-Îles (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la *Revalescière* de Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat n° 69.749.
 HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois en sont radicalement guéris. Pour les toux gagnées par un

refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie. LANGRIN, curé.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 lasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GONDRAND, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
 5 heures 50 minutes du matin.
 11 — — — — —
 6 — 10 — — — — — du soir.
Départs de Poitiers pour Saumur :
 5 heures 40 minutes du matin.
 10 — 40 — — — — —
 5 — 35 — — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	64	40	05	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	682	50		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	440	25	1 25
4 1/2 % jouiss. mars.	88	75		Crédit Mobilier	390			Crédit Mobilier esp. j. juillet.	687	50	5
4 % jouissance 22 septembre.	78			Crédit foncier d'Autriche	545			Société autrichienne j. janv.	685		6 25
5 % Emprunt 1871				Charentes, 400 fr. p. j. août.	337	50		OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872	97	85		Est, jouissance nov.	503	50		Orléans	299	25	
Dép. de la Seine, emprunt 1857	222	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	875	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	294		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	436	50		Midi, jouissance juillet.	941	25	1 25	Est	293		
— 1865, 4 %	471	25		Nord, jouissance juillet.	1075			Nord	304	50	
— 1869, 3 % t. payé.	362			Orléans, jouissance octobre.	850			Ouest	291	75	
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	276			Ouest, jouissance juillet, 65.	555	3 75		Midi	295		
Banque de France, j. juillet.	3920			Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	905			Deux-Charentes	261		
Comptoir d'escompte, j. août.	545			Société Immobilière, j. janv.	778	75	3 75	Vendée	247	50	
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	470			C. gén. Transatlantique, j. juill.	220	12	50	Canal de Suez	485		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	245										
Crédit foncier, act. 500 f. 250 fr.	832	50									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874.)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 5 heures 04 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — — (arrête à Angers omnibus).
 9 — 01 — — — — — soir.
 1 — 33 — — — — — express omnibus.
 4 — 12 — — — — —
 7 — 27 — — — — —
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — — express omnibus.
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — — —
 10 — 18 — — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 13.

Tribunal de Commerce de Saumur.
FAILLITE THOMAS.
 Les créanciers de la faillite du sieur René-Marie Thomas, marchand aux Rosiers, sont invités à se présenter, le vendredi 20 novembre 1874, à neuf heures et demie du matin, en la chambre du conseil dudit tribunal, à l'effet de délibérer sur des propositions de concordat, conformément à l'article 509 du Code de commerce. Le commis-greffier assermenté, (577) L. BONNEAU.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.
M. G. BOUGUREAU, de Varrains, ayant l'intention de se retirer du commerce des vins mousseux de Saumur, demande à céder la clientèle et le matériel de sa maison.

A VENDRE
 DE GRÉ A GRÉ,
 Pour cause de cessation de commerce,
UN IMMEUBLE
 Situé à Varrains, appartenant à MM. G. Bougureau et C^o.

Ledit immeuble, agencé et propre au commerce de vins mousseux, pourra de vastes caves, est au centre du vignoble et à proximité du chemin de fer de la Vendée (ligne de Poitiers à Saumur). Pour les renseignements et le visiter, s'adresser à M. G. BOUGUREAU, audit lieu, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. Les plus grandes facilités de paiement seront accordées. (544)

A VENDRE
 OU A LOUER
 Pour Noël prochain,
UNE MAISON
 Rue Basse-Saint-Pierre, n° 10.
 S'adresser à M. PINEAU-PRIER.

A LOUER
 PROCHAINEMENT,
UNE PORTION DE MAISON
 Située rue de la Comédie, en face le Square.
 Se composant d'un grand salon, d'un petit salon, salle à manger, office, cuisine, plusieurs chambres à coucher, mansardes, greniers et caves. S'adresser au bureau du journal.

L'ETUDE DE M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, est transférée rue Beaupaire, n° 24, en face de la maison où elle était précédemment.

A LOUER
 PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
 Rue de l'Echelle.
 S'adresser au Directeur de l'Ecole des Frères. (367)

AVIS
 La liquidation de papiers peints de la maison NAY-CHATILLON étant terminée, les quelques marchandises restant en magasin seront vendues avec un rabais considérable. (573)

AVIS.
 M. ANTOINE CLAYEAU, maître de carrières à Saumoussay, commune de Chacé, prévient les négociants qu'il ne paiera pas les dettes que pourrait contracter la dame Louise LEQUIPE, sa femme. (574)

LE JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
 Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
 Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ DES-ARTS, 11, à Paris.
 La collection se compose actuellement de 50 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains. Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr.

HERNIES
CHUTES ET DÉVIATIONS DE L'UTÉRUS
 Guérison radicale en 8 jours — sans bandage
 Par le spécifique anti-hernique de FUSON, pharmacien au Mans, rue Napoléon, 40 (Sarthe).
 Ce précieux médicament, nouveau dans la thérapeutique médicale, est facile à prendre, agréable au goût et ne peut nuire dans aucun cas. Tonique et analgésique puissant, il fortifie les nerfs et les muscles.
 Traitement ordinaire complet pour adultes... 50 fr.
 — pour enfants... 30 fr.
 S'adresser directement, à l'inventeur pour les renseignements, ou dans les bonnes pharmacies.
 (Ajouter un timbre pour la réponse)
 Même maison, spécifique infailible pour les cancers.

HYGIÈNE PRODUITS RECOMMANDÉS SANTÉ

ASTHME Catarrhe, Oppressions, Toux, Palpitations, calmés à l'instant et guéris par les **TUBES LEVASSEUR**. Boîte : 3 fr.

NEURALGIES Migraines, Crampes d'estomac et toutes les maladies nerveuses sont guéries immédiatement par les **PILULES ANTI-NEURALGIQUES** du Dr CRONIER. La boîte : 3 fr., chez LEVASSEUR, pharm., rue de la Monnaie, 23, PARIS.

BAIN DE PENNES Contre l'épuisement des forces, l'appauvrissement du sang, les douleurs rhumatismales, le BAIN de MER chez soi en toute saison. Remplace les bains alcalins, salins, sulfureux, etc. — Paris, rue Latran, 1. Dans les pharmacies et établissements de bains.

BENEDICTINE Célèbre liqueur de l'Abbaye de Fécamp, la meilleure de toutes les liqueurs de table. Tonique, digestif, apéritif et anti-choletrique. *Toujours exiger l'étiquette ci-contre.*

PILULES DE BLAUD EMPLOYÉES PAR LES MÉDECINS avec le plus grand succès depuis plus de 40 ANNÉES, pour guérir la **CHLOROSE** (pâles couleurs), maladie des jeunes filles. — Chaque pilule porte le nom ci-contre : Le flacon : 5 francs; le demi-flacon : 3 francs. Dépôt dans chaque pharmacie.

MARIAGES EN TOUS PAYS

Deuxième année. — Administration de M. et M^{me} Boulard, 144, rue de Rivoli, Paris. — Envoi des Renseignements et du Répertoire, le **Trait-d'Union**, contre 2 francs de timbres. (529)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE
 JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUTS LES DIMANCHES
LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.
 Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.
4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.
 En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.
 ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC. (253)

CHARBONS ANGLAIS ET FRANÇAIS
 De toutes sortes, pour vapeur et foyers domestiques,
COKE; ARDOISES pour bâtiments.

E. FORGE FILS

8, rue du Petit-Versailles, anciennement quai de Limoges, 151.
Prix actuels, rendus à domicile :
 Cardiff (Merthyr) en roches, fr. 6 les 100 kilog.
 Sunderland (longues flammes). 4 80 — — — — — ou 4 20 l'hectolitre.
 Coke. — — — — —
 Ardoises pour bâtiments... 26 les mille, droits d'octroi en plus.
 Des prix spéciaux sont établis pour les ventes importantes.

Saumur, imprimerie de P. GODET.